

DÉLIBÉRATION du Conseil municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le vingt-trois septembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le 16 septembre deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. BETHUS Jacky, M. BARRAS Stéphane, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, M. PORTOLEAU Pascal, Mme PRUVOT Edwige, Mme MILCENT Anne, M. CAILLAUD Daniel, Mme PONTOIZEAU Nadia, Mme LIZÉ-MICHAUD Murielle, M. MATHIAS Yves, M. ÉVEILLÉ Pierre-Jean ; Mme RIVIÈRE Amélie, M. LEPLU Christian, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

Absent :

M. PALVADEAU Christian

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :

M. CHARRIER Miguel, M. JOLIVET Grégory, Mme LOZET Christel et Mme ROBERT DUTOUR Diane

A été élue secrétaire :

Mme RIVIÈRE Amélie

Service urbanisme

DÉLIBÉRATION N° 2021_69 DU 23/09/2021

OBJET : Autorisation de défrichement de la parcelle BD 37

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment son article L. 425-6 ;

VU le Code forestier, et notamment ses articles L. 214-1 et suivants, L. 341-1 et suivants ;

VU la délibération, du Conseil municipal de Saint-Jean-de-Monts, n° 2016_52 du 07/07/2016 portant sur l'adoption du principe de l'opération d'extension des logements de la brigade de gendarmerie et du caractère d'intérêt général de cette opération ;

VU la délibération, du Conseil municipal de Saint-Jean-de-Monts, n° 2021_47 du 01/07/2021 portant sur l'acceptation des conditions juridiques et financières de l'opération de restructuration et d'extension de la gendarmerie de Saint-Jean-de-Monts ;

VU le plan cadastral annexé à la présente délibération ;

Rapporteur : Alain ROUSSEAU, adjoint au Maire

EXPOSÉ

Depuis 2016, la Commune s'est engagée dans le projet d'extension de la gendarmerie. Ce projet a pour objet une réhabilitation et extension du bâtiment actuel, ainsi que la construction de 9 logements destinés aux effectifs de la gendarmerie.

Dans le cadre de ce projet, la Commune de Saint-Jean-de-Monts a acquis par la voie de l'échange avec l'Office National des Forêts (ONF), une parcelle contiguë à la gendarmerie actuelle, d'une superficie de 2 400m² cadastrée BD 37.

L'intégralité de la parcelle BD 37 doit faire l'objet d'un défrichement afin de mener à bien le projet. En application des dispositions du Code de l'urbanisme et du Code forestier, une demande d'autorisation de défrichement doit être faite auprès des services de l'Etat.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la demande d'autorisation de défrichement, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de défrichement exposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à procéder à la demande d'autorisation de défrichement au nom de la commune de Saint-Jean-de-Monts ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la demande d'autorisation et de réalisation du défrichement.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 28 SEP. 2021

Le Maire,



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMpte TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.